

ASSEMBLEE PLENIERE DU 20 JUIN 2006

**AVIS DES COMMISSIONS
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL
SUR LE PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N° 1
(BUDGET SUPPLEMENTAIRE) DU CONSEIL REGIONAL
POUR L'EXERCICE 2006**

Les commissions prennent acte du projet de décision modificative n°1/budget supplémentaire du Conseil régional pour l'exercice 2006.

Le budget supplémentaire prévoit pour l'essentiel, les reports obligatoires (F.R.D.E. et dispositif de « continuité territoriale »).

Au titre de la décision modificative, elles notent :

- en investissement, l'inscription de 4 710 000 euros, en A.P., pour la poursuite des études relatives au T.C.S.P. ainsi que l'inscription de 11 715 300 euros en A.P. et de celle de 8 383 662 euros en C.P., liée à des opérations engagées et concernant l'équipement du C.F.A.T. (Centre de Formation aux métiers de l'Automobile et du Transport), le lancement d'études pour les travaux des centres de l'AFPAR et du CIRFIM. De plus, 18 444 000 euros sont ajoutés en C.P. pour l'équipement des lycées.

- en fonctionnement, la mise en place de 1 244 787 euros en C.P. correspondant à des reports de crédits pour honorer les bourses dans le domaine sanitaire et social.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés